

**Arrêté du 27 août 2026 portant cessation de fonctions
(régisseurs d'avances et de recettes) à l'École nationale des greffes**

NOR : JUSB2622978A

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu l'arrêté du 17 février 2005 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer une régie de recettes et une régie d'avances auprès de l'Ecole nationale des greffes ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2014 portant modification de l'arrêté du 17 février 2005 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer une régie de recettes et une régie d'avances auprès de l'Ecole nationale des greffes ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2014 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès de l'Ecole nationale des greffes ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2026 portant modification de l'arrêté du 30 juillet 2014 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès de l'Ecole nationale des greffes ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Il est, à compter du 26 juin 2026, mis fin aux fonctions de Monsieur Sébastien BARTHELEMY, adjoint administratif principal, en sa qualité de régisseur des recettes et d'avances auprès de l'École nationale des greffes.

Article 2

Il est, à compter du 26 juin 2026, mis fin aux fonctions de Madame Christelle GUYADER (JERMANN), secrétaire administrative, en sa qualité de mandataire suppléante des recettes et d'avances auprès de l'École nationale des greffes.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par la directrice de l'École nationale des greffes, en sa qualité d'ordonnateur secondaire au comptable assignataire.

Fait le 27 aout 2026

Par délégation,
P/Le directeur des services judiciaires,
P/La sous-directrice des ressources humaines des greffes,
Le Chef du bureau des affaires générales et,
des personnels contractuels



Jérôme FERRU

Le régisseur	signature
--------------	-----------